



L'adhésion Croate bloquée par un différend frontalier.

Publié le 26/06/2009, vu 3115 fois, Auteur : [Benjamin Chouteau](#)



Il y a deux ans, on prévoyait que la Croatie pourrait intégrer l'Union

Européenne en 2009. Pour cela, elle devait progresser dans les domaines de la justice, de l'administratif et de l'économie, mais aussi être plus active dans sa coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Sa demande d'adhésion remonte déjà à février 2003, sa reconnaissance par les institutions européennes à juin 2004, et son statut de candidat à octobre 2005. Déjà quatre ans! Alors qu'intégrer l'Union Européenne serait la garantie d'une paix durable dans cette région de haute tension.

Il y a un an, on pensait que les négociations devaient aboutir en 2009, avec une date d'entrée officielle en 2010. Mais depuis il y a eu une certaine crise économique qui a tout ralenti. Mais pas seulement cela. Les conditions restantes étant de respecter toutes les obligations juridiques dans le cadre de l'accord de stabilisation et d'association (ASS), y compris la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, d'améliorer d'urgence la gestion de l'assistance financière européenne dans le cadre des programmes PHARE et IAP et enfin de suspendre tous les aspects relatifs à la zone de protection écologique et de pêche de la Croatie qui avait empêché l'accès des navires de pêche slovènes et italiens dans les zones de pêche croates. Cette dernière condition avait toutefois été rapidement réglé par la promesse de Monsieur Barroso de respecter les ressources halieutiques et la création d'une zone de protection de la pêche en mer Adriatique.

Mais l'adhésion de la Croatie est surtout retardée à cause d'un différend frontalier avec la Slovénie. Le conflit frontalier est lié à de petites enclaves de terre le long de la côte Adriatique, qui pourraient se révéler importantes si elles s'accompagnaient de droits exclusifs aux zones de grand fond. Contrairement à la Slovénie, la Croatie a une longue ligne côtière, ce qui pousse la première à tenter de faire valoir ses droits d'État géographiquement désavantagé. Et si le processus d'adhésion se trouve bloqué, c'est parce que la Slovénie, État membre de l'UE, dispose d'un droit de veto sur la progression des négociations.

Le 15 juin dernier l'espoir était pourtant permis de voir une résolution de cette crise lors d'une réunion ministérielle à Luxembourg. Sous contrôle du Commissaire à l'élargissement, Olli Rehn, et de la troïka France Tchéquie Suède, les Ministres Slovènes et Croates devaient parvenir à un accord sur ce point, et au regard du droit international public sur la question. Mais rien n'y fit, chacun campant sur ses positions et s'accusant mutuellement de cette impasse.

Le Premier Ministre Croate, Ivo Sanader, a fait valoir que les pères fondateurs de l'Europe n'avaient pas voulu que des négociations bilatérales aient lieu pour trouver une solution à un problème égoïste de frontières, accusant la Slovénie d'avoir rédigée elle même la carte possible de la nouvelle frontière.

De son côté, le Premier Ministre Slovène, Borut Pahor, a regretté que la Croatie refuse les amendements slovènes à la proposition de règlement de M. Rehn. Le Ministre des affaires étrangères, Samuel Zbogar, a dit pour sa part que c'était la Croatie qui avait abandonné le processus de négociation.

Il nous faudra dès à présent attendre qu'aient lieu les prochaines réunions pour savoir ce qu'il en ait de ce différend frontalier, mais comme vous avez pu le voir, rien n'est encore terminé. La Croatie voit en ce problème un retard dans son adhésion à L'UE, sans pour autant vouloir plier dans cette affaire. Ce retard pourrait par ailleurs lui donner plus de temps pour solidifier ses plans dans les domaines juridiques et économiques, et ainsi lui permettre une adhésion optimale. Mais à condition quand même que ce conflit se règle.

Benjamin Chouteau